

N°44 - Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) entre la Commune de Gardanne et la société COGEDIM PROVENCE - Approbation de la convention

Rapporteur M. Menfi

M. MENFI : Il s'agit de constructions qui vont se faire un peu plus haut que l'école d'ingénieurs en préservant d'une part la noria qui est là, qui est quelque chose d'important car elle va nous permettre, quand elle va devenir communale, de pouvoir apprendre aux jeunes ce qu'était une noria. Elle est en très bon état, il manque juste les godets à l'intérieur, nous les ferons faire bien sûr, et surtout de conserver d'une manière très visuelle le cabanon de Cézanne.

Des appartements vont se faire là et la délibération qui va suivre, nous parlerons de la même chose sauf qu'ils sont deux, l'un s'appellera COGEDIM PROVENCE et l'autre SCCV FONT DE GARACH. Etant donné que des voies vont se faire à l'intérieur, tout ça va être fait par les entreprises qui vont construire, et ça ne servira pas que pour ces constructions là, mais aussi pour d'autres qui arriveront dans le futur, et ça coûtera 914 678 euros. 80 % de cette somme sera pris en charge par l'entreprise et 20 % par la commune.